



Maine et Loire

Compte rendu FO DGFIP : Point sur la situation à la DDFiP49, Visio/audio-conférence du 11 mai

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Mardi 11 mai 2021,

La direction locale a convié les organisations syndicales à une conférence visio/audio ce mardi 11 mai à 10h00 pour faire un point sur la situation globale à la DDFiP du Maine et Loire.

Situation Sanitaire : la Direction a indiqué que les deux derniers cas COVID remontaient à une dizaine de jours.

FO a demandé les évolutions à venir pour les collègues (jours de présence en Télétravail, etc...) suite au déconfinement prévu. M Derrac a répondu qu'il n'y avait pas de mesures pour l'instant, que nous étions en période de « freinage » de la pandémie.

Télétravail et Présentiel : Un groupe de Travail local a lieu ce mardi 11 mai à 14h15 sur ce sujet (un compte rendu FO DGFIP49 suivra).

Mutations ou les effets néfastes de la loi de transformation de la Fonction Publique dont FO exige l'abrogation :

Ce qu'il faut savoir suite à la réunion de présentation du 6 mai (Lignes Directrices de Gestion) et à la Visio/audio du 11 mai 2021.

Rappel des restructurations dans le Maine et Loire au 1er septembre 2021 :

Suppression des CDiF de Segré et Baugé, les emplois vacants sur Angers et Saumur sont de « fausses vacances », ils résultent de ces suppressions et seront pourvus par les agents de Segré et Baugé.

Création du PTGC (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale) : les emplois apparaissent au TAGERFIP mais pas dans les vacances. Il s'agit d'un cadre A et un B sur Angers, un C sur Cholet. Les Géomètres basculeront automatiquement dans ce nouveau service.

A cela il convient de préciser que des emplois vacants, suite à départ en retraite, ne sont pas tous répertoriés.

Le 9 août, deux C dans le cadre du recrutement des travailleurs Handicapés seront affectés, un à Angers, l'autre à Cholet.

À partir de 2021 :

- Le Directeur peut relever ou raccourcir le délai de séjour.
- Les ALD ne sont plus prioritaires de leur poste et n'ont plus délai de séjour.
- Les agents entrés avant 2019 peuvent encore bénéficier d'une priorité sur un poste de leur filière « métier ».
- Les postes au choix doivent apparaître en premier dans les vœux.
- Dans le cadre de l'équilibre globale du mouvement local, la Direction peut décider de limiter les arrivées d'agents dans un ou plusieurs services.
- La Direction Générale interdit la diffusion de tableau de classement des demandes locales.
- Aucune diffusion du projet de mouvement ni diffusion préalable aux syndicats.

La direction communiquera aux syndicats la liste des départs à la retraite et fournira « peut-être » la liste des détachements.

Les demandes « Direction et Centre de contact » ne sont pas scindées. La Direction locale semble regretter que cela ne puisse se faire... En C sur les 11 emplois vacants en « Direction » 9 concernent le Centre de Contact et en B 1 sur les 4 pour le Centre de Contact.

Les cas particuliers doivent être adressés à Mrs Guérineau et Wiber.

N'hésitez à confier le suivi de votre demande au syndicat FO DGFIP.

M Derrac dit regretter la fin des CAP de Mutations, mais ne mettra pas en place de « CAP bis ».

Il se pliera aux directives de la Direction Générale, qui découle de la loi de transformation de la Fonction Publique mis en place par le Gouvernement Macron.

Le Directeur local a précisé qu'il interviendra auprès du délégué pour obtenir des marges de manœuvre... Lesquelles, nouvelle réunion locale ? envois des mouvements aux OS avant publication ? autres ?

Pour FO, la fin des CAP de Mutations signifie, entre autres que les représentants élus du personnel ne peuvent plus vérifier l'exactitude des mouvements et le respect des règles de mutations.

Pour pasticher un comique disparu :

« on fait (la Direction) ce qu'on veut, c'est nous qu'on décide ! »

FO DGFIP ne cessera d'exiger un retour à un paritarisme respectueux de la défense des droits des agents, FO exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Campagne IR : Pour M Derrac, tout se passe bien en ce qui concerne l'accueil physique et téléphonique, notamment grâce à la présence des vigiles. Pour l'instant il n'y a pas eu besoin de recourir aux voltigeurs, sauf une fois à Cholet.

Un suivi quotidien est mis en place avec les chefs de service concernant la gestion des accueils physique et téléphonique ainsi que les e-Contacts.

La Direction a dit craindre un rush sur les derniers jours, que ce soit pour la déclaration papier ou par internet.


Pour le centre de Contact, « Le dispatching » des appels et des e-contact est national et se fait automatiquement. Pour information, presque 30 % des agents du CDC étaient en grève le 10 mai. La Direction a confirmé que le délestage des agents SIP pour le centre de contact était normal ! cela préfigure-t-il une fusion ?

Pour FO, avec les suppressions d'emplois, ce sont les agents des SIP et des CDC qui trinquent, tout comme d'ailleurs ceux des autres services (SGC, Trésoreries, SIE, SPF, SDIF, PCR, PCE, BDV, BCR, services de Direction,...) !

Les agents du PCR pourraient venir en aide aux agents des SIP en cas d'augmentation du nombre de E-contact d'ici à la fin de la campagne. La Direction a indiqué qu'ils le font déjà sur les dossiers complexes. Il est regrettable que cette option n'ait pas été écrite sur la fiche de présentation de la campagne IR.

Traitement des 2042 (déclarations) : Un rappel sera effectué auprès des chefs de service sur la tolérance pour les télétravailleurs afin qu'ils puissent les traiter chez eux. La règle n'étant pas la même selon les SIP. Concernant la gestion dans GESTPART, l'ouverture a enfin eu lieu le 10 mai pour le traitement des premières retombées...

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers